

Rapport de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler 1^{er} membre & rapporteur
M. David Biemmi
M. Eric Daellenbach
M. Jérôme Frachebourg
Mme Angelita Galvez
M. Georges Grandjean
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 18 et 25 mai ainsi que les 4, 11 et 15 juin 2020

Excusé :

Le 4 juin : Georges Grandjean

Remerciements

Monsieur Gilles Davoine, municipal en charge des finances et Monsieur Julien Ménoret, boursier communal étaient présents lors de notre séance du 4 juin 2020. Les membres de la Commission des finances tiennent tout particulièrement à les remercier pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion ainsi que la qualité du rapport fourni.

Commentaires généraux

2019 aura été une année faste pour le ménage communal. En effet, lors de l'élaboration du budget, un excédent de dépenses à hauteur de CHF 4.1 millions avait été anticipé alors que les comptes montrent un excédent de recettes sur les charges de CHF 8.3 millions. Ce grand écart est expliqué par quelques éléments exceptionnels et donc imprévisibles : recettes d'impôts sur les successions et amendes y relatives ainsi que la compensation financière liée à l'affaire Car Postal.

Ces éléments non récurrents permettent de présenter une marge d'autofinancement sans précédent de CHF 12.5 millions, (+ CHF 8 millions par rapport au budget, malgré la non-comptabilisation de la taxe communautaire liée au PPA La Combaz). Malgré des investissements nets à hauteur de CHF 8.5 millions, la dette a pu ainsi être contenue et même quelque peu réduite. La dette par habitant se situe à un niveau très favorable de CHF 4'289.- en comparaison de la moyenne cantonale de CHF 7'784.-

Au niveau de la péréquation, la Municipalité a pris l'initiative d'adapter les comptes suite aux recettes exceptionnelles, ainsi qu'inscrit une provision de CHF 1 million. L'estimation a été effectuée sur la base du point d'impôt communal, tous les autres éléments restant pareils. L'écart estimé entre le solde et le décompte provisoire se monte à CHF 1.3 millions en faveur de Gland, il ne devrait donc pas y avoir de mauvaise surprise de ce côté-là. Selon la Municipalité, les négociations concernant la reprise par le Canton d'une partie supplémentaire de la facture sociale sont toujours en discussion, avec de bonnes propositions sur la table. Il devrait donc y avoir prochainement un dénouement de la situation qui sera positif pour les finances communales.

Au chapitre des rentrées fiscales, les résultats 2019 pour les personnes physiques et personnes morales sont meilleurs que budgétés. Pour les personnes morales, la situation des taux négatifs a encouragé certaines entreprises à payer des acomptes importants, ce qui va se ressentir négativement dans les comptes à venir, de même que l'effet négatif lié à la COVID-19 et la situation économique difficile qui semble se présenter à nous. Les perspectives pour l'année en cours se sont donc détériorées et doivent pousser à une certaine prudence dans la gestion des affaires.

Nous relevons également une baisse non négligeable des impôts sur les frontaliers. Cela est dû en partie à la baisse de la masse salariale imposable. De plus, la répartition intercommunale est liée à la valeur du point d'impôt, celui de Gland étant à la hausse, notre part diminue par effet de solidarité intercommunale (cf. péréquation).

Concernant les charges, il est à relever que l'administration a bien maîtrisé ses dépenses ; en effet une diminution de CHF 1.2 millions est constatée versus le budget, en ne tenant compte que des éléments hors amortissements, péréquations et attributions aux fonds de réserve ; c'est un résultat à saluer, tout en sachant que par son essence, le budget fixe le maximum à disposition et que les comptes devraient toujours être meilleurs au niveau des charges.

1. Administration générale

Une rapide comparaison des comptes 2019 avec le budget permet de constater que les charges sont maîtrisées, mais comme prévu en nette augmentation par rapport aux comptes 2018.

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	8'364'271	670'237	-7'694'034
Budget 2019	9'641'420	674'000	-8'967'420
Comptes 2019	9'133'202	1'888'228	-7'244'974
<i>Évolution 2018-19</i>	<i>9.19%</i>	<i>181.73%</i>	<i>-5.84%</i>

En ce qui concerne l'administration générale, les points suivants méritent d'être relevés :

Les activités culturelles ont été marquées par de nombreux changements par rapport aux prévisions.

Le compte relatif à la saison culturelle est marqué par la reprise non prévue de la saison Humour engendrant un dépassement des charges. Ce dépassement est compensé par une augmentation des recettes.

Les subventions annuelles pour Les Concerts de Gland ont été réduites à CHF 25'000.- car l'association a renoncé à une partie de sa subvention lors de la clôture de son dernier exercice en juin 2019. L'excellente tenue de ses comptes, les soutiens complémentaires à ceux de la Ville et de très bonnes recettes de billetterie lui ont permis de boucler en ne demandant que CHF 25'000.- de subventions à la Ville. Par ailleurs, des projets de subventions pour de nouvelles associations et des projets de bourses artistiques n'ont pas pu voir le jour comme escompté en 2019 et seront différés sur 2020.

Pour les subventions ponctuelles, un soutien unique a été accordé à l'association Evento afin de couvrir un déficit de CHF 9'903.56 au titre de son dernier exercice à Gland. L'annulation des factures techniques du théâtre pour un montant de CHF 8'494.65 a permis la tenue des derniers spectacles de la saison, au printemps 2019. Ce dépassement est compensé par des dépenses moindres sur le compte des subventions annuelles.

Les recettes des manifestations culturelles ont dépassé les prévisions grâce à des recettes supérieures du cinéma Open air, la reprise imprévue de la thématique Humour, ainsi que de la saison classique suite à la fin d'activité de l'association Les Concerts de Gland et finalement de la poursuite par la ville des autres thématiques anciennement couvertes par l'association Evento.

Les coûts d'entretien des places de sport sont plus faibles que prévus au budget car l'entretien des drains a été comptabilisé sur le compte « Entretien du réseau d'égouts », l'entretien des terrains de foot naturels a été plus faible que prévu et l'achat de plaquettes de bois pour la piste Vita a aussi été plus avantageux que budgété.

Les dépenses liées au courses expérimentales concernent deux demi courses de transports publics sur la ligne CarPostal de Begnins - Gland à 5h53 et Gland - Begnins à 20h54 dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics dans le district de Nyon à travers la Région de Nyon.

2. Finances

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	17'008'307	56'460'358	39'452'051
Budget 2019	16'800'107	53'296'521	36'496'414
Comptes 2019	17'737'808	70'711'547	52'973'739
<i>Évolution 2018-19</i>	4.3 %	25.2 %	34.3%

Compte 210.3191.00 Remboursements

Les remboursements pour les activités dirigeantes et Impôt étrangers, ecclésiastique : CHF 135.40 au lieu de CHF 20'000 budgété et CHF 32'206.55 en 2018.

Les rétrocessions intercommunales pour activités dirigeantes ont cessé dès janvier 2017 par décision du Conseil d'État via l'ACI. Seules des taxations définitives d'années antérieures à 2017 peuvent donner lieu à ce type de rétrocessions. Il pourrait encore y en avoir mais de moins en moins.

Compte 210.4011.00 P.M. Impôts sur le bénéfice

CHF 4'439'916.- au lieu de CHF 1'840'000.- soit une différence de 141 %

Lors de l'élaboration du budget, l'exécutif a pris en compte les effets de la RIE III VD en étant prudent, mais les résultats des entreprises ont été meilleurs que prévus notamment pour notre plus grand contribuable, qui a réalisé une excellente année 2018, ainsi que la cession d'une filiale par une société qui rapporte près de CHF 1'000'000.- (non-récurrent). De plus, il y a trois nouvelles entreprises dans notre commune qui représentent un peu plus d'un million de francs d'impôts. Enfin, les effets de la RIE III VD se feront pleinement sentir en 2020-2021 après taxation définitive de l'année 2019.

Compte 210.4370.00 Amendes soustraction impôts sur les donations

Les impôts sur les donations ont été assortis d'amendes pour soustraction fiscale selon la municipalité. Il y a notamment CHF 10,5 millions issus d'un rattrapage d'impôts sur une donation ainsi que CHF 3,5 millions provenant d'amendes pour non-déclaration de cette donation. Sur ce total de CHF 14 millions, nous aurons CHF 7 millions qui partiront au Canton pour la facture sociale (CHF 25 millions au lieu de CHF 17 millions).

Compte 220.4250.00 Intérêts et dividendes

CHF 108'267.- au lieu de CHF 128'000.- (- 15 %.) Le dividende de la SEIC est identique à celui de l'année dernière (CHF 89'437.50) mais inférieur aux attentes de la commune (CHF 110'000.-). Il avait pourtant été revu à la baisse par rapport au budget 2018 (CHF 125'000.-).

La Commission des finances s'est interrogée à propos de la possibilité de diminuer le montant des débiteurs douteux (page 94 du rapport). *(Ci-après la position de la Municipalité)*

En ce qui concerne les créances fiscales, la commune n'a aucune emprise. Il s'agit d'une volonté municipale ainsi qu'une recommandation de la fiduciaire et de la Préfecture de refléter le niveau de risque. Il en va de même pour les créances communales.

La politique comptable est appliquée de la manière suivante : toutes les créances remises à contentieux sont provisionnées à 100%, sauf pour les amendes d'ordre pour lesquelles on va au-delà : toutes les créances >6mois et toutes les plaques étrangères sont provisionnées à 100%.

Ceci n'a aucune incidence sur la procédure qui est d'envoyer un 1er rappel après 30 jours, un 2ème rappel après 60 jours puis de lancer la poursuite après 90 jours sans paiement. Cette procédure est appliquée systématiquement, à moins qu'un plan de paiement ait été demandé par le débiteur. Mais si ce plan de paiement

n'est pas respecté, le débiteur sera aussi mis aux poursuites.

Il convient également de noter que des mesures ont été mises en place afin d'essayer de réduire ce montant. Il s'agit notamment du projet Harmony (système de prépaiement), d'un contact systématique des parents pour la cantine et d'une nouvelle politique incitative mise en place dès le 1^{er} janvier 2019.

De plus, avec le projet Admin 2.0, la reprise des ADB est prévue, tout comme l'implémentation d'un outil de gestion du contentieux (y.c. échéancier automatisé, courriers types et eLP).

Enfin, l'externalisation de la procédure de recouvrement reste une possibilité, mais pas opportun pour le moment. A l'inverse l'internalisation de la facturation des impôts est également une piste de réflexion.

3. Bâtiments et urbanisme

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	2'630'810	1'723'093	-907'717
Budget 2019	5'460'100	4'133'160	-1'326'940
Comptes 2019	3'233'652	1'822'251	-1'411'401
Évolution 2018-19	22.9%	5.8%	55.5%

Tant les charges que les revenus 2019 de ce dicastère présentent de grandes variations par rapport au budget 2019. En effet, pour ce qui est des charges, elles sont inférieures au budget de CHF 2'226'448.- (-40.78%). S'agissant des revenus, ils sont inférieurs de CHF 2'310'909.- au montant budgété (-55.91%). Ces grandes différences s'expliquent presque à elles seules par le non prélèvement de la taxe « Equipement communautaire » du fait du retard pris dans la réalisation du PPA La Combaz à la suite de procédures judiciaires. Le budget 2019 prévoyait en effet un revenu de CHF 2'254'620.- sur le compte 350.4341.10 - Taxe « Equipement communautaire » qui faisait l'objet d'une charge du même montant inscrite sur le compte 350.3818.00 – Attribution au fonds de réserve « Equipement communautaire ». Le non-prélèvement de la taxe budgétée de CHF 2'254'620.- implique donc une diminution des charges et des revenus correspondants du même montant. Le prélèvement aura lieu dès que les oppositions auront été levés, très certainement en 2020.

La comparaison entre les comptes 2018 et 2019 fait apparaître des augmentations respectives de CHF 602'842.- pour les charges (+22.91%) et de CHF 99'158.- pour les revenus (+5.75%). Les principaux écarts seront expliqués ci-après.

Compte 300.3011.00 Traitements (administration)

Les traitements se montent dans les comptes 2019 à CHF 812'157.27, soit une augmentation de CHF 145'151.12 par rapport aux comptes 2018 (+ 21,76%) et un non-dépensé de CHF 58'792.73 par rapport au budget 2019.

L'écart au budget s'explique essentiellement par l'engagement différé de deux collaborateurs, respectivement 5 et 3 mois dont les salaires budgétés ont ainsi été économisés.

L'écart par rapport aux comptes 2018 est dû en grande partie aux engagements des nouveaux collaborateurs susmentionnés prévus au budget 2019.

Compte 350.3123.00 Achats d'électricité)

Les achats d'électricité se montent dans les comptes 2019 à CHF 89'559.80, soit une baisse de CHF 23'179.60 (-20.56%) et un non-dépensé de CHF 26'740.20 par rapport au budget 2019.

Selon les explications obtenues auprès de la Municipalité, cette baisse s'explique par une consommation d'électricité moindre au Centre sportif « En Bord » (optimisation du fonctionnement du monobloc de ventilation) et dans le bâtiment de Montoly (optimisation du fonctionnement des nouvelles installations de chauffage).

Compte 350.3124.00 Achats de mazout

Les achats de mazout se montent dans les comptes 2019 à CHF 72'410.40, soit une hausse de 29'987.35 par rapport aux comptes 2018 (+ 66.02%).

Selon les explications fournies par la Municipalité, « ceci s'explique par l'état des stocks de mazout, pellets et copeaux dans les citernes en fin des années comptables. En fin d'année 2018, les citernes étant pratiquement

pleines, il n'a pas été nécessaire de faire des commandes en fin d'année. Tandis qu'en fin d'années 2019, des commandes plus importantes de mazout, pellets et copeaux ont été effectuées. De plus, globalement, et pour 2019, les consommations d'énergies ont été plus importantes que pour 2018, par exemple :

Bâtiment communal : 25'924 litres de mazout (21'742 en 2018)
 Temple : 16'186 litres de mazout (12'500 en 2018)
 Pépinière : 7'904 litres de mazout (6'953 en 2018). »

Compte 350.3141.00 Entretien des bâtiments (patrimoine administratif)

Les charges liées à l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif se montent dans les comptes 2019 à CHF 807'536.75, soit une augmentation de CHF 232'476.10 par rapport aux comptes 2018 (+ 40,43%) et un dépassement de CHF 79'936.75 par rapport au budget 2019.

Concernant l'écart par rapport aux comptes 2018, il convient de tenir compte du fait que le budget 2018 (CHF 583'000.-) avait été diminué dans le but de, selon les informations fournies par la Municipalité, « contenir le budget d'entretien des bâtiments par rapport aux années précédentes. Malheureusement, cette tentative de baisse de ce compte en 2018 n'a pas permis d'effectuer un suivi optimal de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif. C'est pourquoi en 2019 le montant budgétaire alloué au compte « Entretien des bâtiments » (350.3141.00) a été augmenté de CHF 144'600.- (pour arriver à un retour à un niveau équivalent aux années 2017 et précédentes) ».

Compte 351.38803.00 Attribution au fonds réserve « Immeuble s/Vignes »

Ce compte a fait l'objet d'une attribution extraordinaire « suite à un rattrapage car aucune dotation n'avait été comptabilisée depuis 2003, contrairement aux préconisations du Service cantonal du logement » (p. 20 et 100 du Rapport des comptes 2019).

Selon les informations obtenues auprès de la Municipalité, aucune dotation n'avait été faite les années précédentes car les décomptes liés à cet immeuble n'ont pas été transmis au Service des finances.

L'attribution extraordinaire de CHF 116'872.- a été calculée par différence entre le montant total auquel aurait dû se monter le fonds si les dotations avaient eu lieu normalement depuis 2003, soit CHF 165'905.- (montant communiqué à la Municipalité par le Service cantonal des communes et du logement-SCL) et sa dotation au 31.12.2018 de CHF 49'033.- (compte 9282.0 au passif du bilan).

A signaler que ce fonds est à proprement parler un fonds de régulation des loyers. La Municipalité a fourni à son propos les informations suivantes : « La valeur du fonds de régulation des loyers correspond en théorie au cumul, au fil des ans, de la différence entre un loyer théorique et le loyer effectif. Le loyer théorique se base sur les taux d'intérêts réels très bas ces dernières années et cette économie n'a pas été ristournée aux locataires. On devrait en théorie distribuer à chaque locataire cette différence. Etant donné qu'en pratique il est difficile de calculer individuellement cette ristourne compte tenu du coefficient de chaque appartement et des changements de locataires, le SCL admet que le propriétaire réalise des travaux qui apportent de la plus-value à l'ensemble des locataires. Ex : assainissement énergétique ou refaire les cuisines, par exemple, sont considérés comme des travaux d'entretien et ne permettent pas de réduire le fonds. »

Au vu des explications qui précèdent, la Commission des finances suggère à la Municipalité de modifier l'intitulé de ce compte de « Fonds de réserve « Immeuble s/Vignes » en « Fonds de régulation des loyers « Immeuble s/Vignes » afin de mieux correspondre à la réalité des faits.

4. Infrastructures et environnement

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	6'506'668	3'652'678	-2'853'990
Budget 2019	8'403'550	5'181'100	-3'222'450
Comptes 2019	7'293'907	4'219'207	-3'074'700
<i>Évolution 2018-19</i>	12.1%	15.5%	7.7%

La comparaison des charges et revenus pour ce dicastère n'est pas pertinente, car les résultats sont largement influencés par les versements ou prélèvements dans les fonds de réserve (égouts, épuration, déchetterie).

Néanmoins, nous constatons des charges supplémentaires devenant récurrentes, principalement :

- Administration (avec un effectif complet) : personnel + env. CHF 100'000.-
- Parcs, Promenades Cimetière : personnel + env. CHF 100'000.-
- Ordures et Déchets : dépenses non couvertes par les taxes + env. CHF 200'000.-

Comptes 400.3011.00 à 400.3050.00 – Administration / traitements et charges sociales

Nous constatons que, si les charges de traitements et charges sociales sont très proches des comptes 2018 (CHF - 9'321. --), les charges pour ces comptes sont inférieures au budget 2019 (CHF - 119'222.-).

Cela est dû au timing de l'embauche de 2 postes qui sont restés vacants quelques mois suite aux démissions des titulaires.

Compte 430.3142.00 – Entretien du réseau routier

La commission s'est étonnée des très faibles écarts entre les comptes 2018 et 2019 (CHF 1'868.-), ainsi qu'avec le budget 2019 (CHF - 24'697.-). Ces faibles écarts sont le résultat du fait que l'entretien du réseau routier est régi par «le plan quinquennal de gestion du réseau routier». Le plan actuel couvre la période 2018 – 2022. Il a été validé par la Municipalité en juillet 2018. Il permet une vision globale. La stratégie retenue « lisse » le budget de fonctionnement sur la période pour atteindre un montant de CHF 200'000.- /an. Le solde du budget est consacré à des réparations urgentes ponctuelles. Ces réparations peuvent aussi être sujettes à un plan d'intervention annuelle.

La commission constate, avec satisfaction, que l'entretien des routes se fait en fonction de documents cadres découlant d'une expertise réalisée par un bureau spécialisé et d'un suivi précis du SIE.

Comptes 440.3011.00 à 440.3050.00 – Parc, Promenades, Cimetière / traitements et charges sociales

Des charges supplémentaires sur ces comptes pour un montant de CHF 98'601.- correspondent au budget et sont la conséquence de l'adaptation de l'effectif du personnel.

Compte 45 ordures et déchets

Pour la première fois, le compte 452 Déchets particuliers et littering pour un montant de CHF 194'244.- n'est pas couvert par la taxe au sac, les taxes forfaitaires habitants et entreprises, ainsi que les redevances déchetteries.

Ces dépenses concernent principalement les coûts occasionnés par les balayages des rues et places publiques, des déchets provenant des poubelles publiques, ainsi que l'incinération des déchets carnés.

Ces dépenses ne sont pas concernées par les objectifs de couverture par des taxes fixés par la législation.

Compte 450 Ordures ménagères et 451 Déchetterie

Un prélèvement de CHF 426'781.80 a été opéré sur le fonds de réserve pour équilibrer le compte 450. Tandis qu'un montant de CHF 459'615.77 a été attribué à ce fonds de réserve en provenance du compte 451.

Le fonds de réserve est augmenté (bénéfice de l'exercice) de CHF 32'833.-

Le taux de couverture est de 102.2 %. L'objectif de couverture par des taxes de 100 %, exigé par la loi, est donc atteint.

Il est difficile de comparer les exercices 2018 et 2019, car les comptes 2019 sont les premiers à intégrer le compte 452.

5. Instruction publique et cultes

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2018	5'221'926	643'059	4'578'867
Budget 2019	5'670'782	632'400	5'038'382
Comptes 2019	5'516'050	639'032	4'877'018
<i>Evolution 18-19</i>	5.6%	-0.6%	6.5%

En ce qui concerne ce dicastère, les charges sont en augmentation de CHF 294'124.- par rapport aux comptes 2018 et en diminution de CHF 154'732.- par rapport au budget 2019.

Au niveau de l'enseignement primaire on note un écart supérieur par rapport aux comptes 2018 de plus de CHF 222'576.- et d'une diminution de CHF 35'402.- comparé au budget 2019.

Cette augmentation, par rapport aux comptes 2018, s'explique en partie par le compte 513.3124.20 Chauffage à distance « Les Perrerets », ainsi que par les comptes 513.3312.00 et 513.3312.30 - amortissement des Collèges des Perrerets et Tuillières.

511.3111.00 – Achats mobilier scolaire, administratif

Comptes 2019 – CHF 2'942.80.- ; Budget 2019 – CHF 25'000.-

Il y a eu un changement important au niveau de l'achat de mobilier scolaire pour l'année 2019.

La municipalité a souhaité passer par un préavis (n° 57/2019) pour l'achat d'une partie du mobilier scolaire, l'autre partie étant assurée par le budget annuel de fonctionnement comme pour les années précédentes.

La presque totalité du mobilier a donc été acquise selon le préavis et une infime partie des dépenses a été imputée au compte 511.3111.00 et 520.3111.00

Compte 513.3124.20 Chauffage à distance « Les Perrerets »

Comptes 2019 : CHF 248'551.- ; Budget 2019 : CHF 291'000.-

Suite au raccordement du centre scolaire « Les Perrerets » au réseau CAD d'Eikenøtt, nous avons pu constater la création d'un nouveau poste dans le budget 2019.

Selon les explications de la Municipalité, les dépenses annuelles pour le mazout du centre scolaire « Les Perrerets » pour les périodes 2013 à 2016, se situaient entre CHF 93'000.- et CHF 282'000.-, selon les variations du stock et du prix. Le mazout reste aujourd'hui l'énergie la moins chère sur le marché. Le chauffage à distance n'est pas concurrentiel par rapport au mazout, mais ses contreparties comme pollution de l'air, réchauffement climatique et dépendance à d'autres pays rendent son intérêt économique secondaire.

Compte 513.3312.00 Amortissement du collège des Perrerets :

Comptes 2019 : CHF 69'579.08.-

Cette charge ne figure pas dans le budget 2019 et représente l'amortissement des préavis n°54/2019 et n°50/2019, qui n'ont pas pu être budgétés pour l'année 2019.

Compte 513.3312.30 Amortissement du collège « Les Tuillières »

Nous constatons un dépassement budgétaire dû au préavis n°24/2017(mise en place de protections solaires) de CHF 43'309.-.

Compte 517.3103.10 Subsidés pédagogiques

Comptes 2019 – CHF 641.80.- ; Budget 2019 – CHF 14'800.-

La Direction de l'établissement scolaire a modifié en juillet 2019 le processus d'obtention des subsides pédagogiques. La somme de CHF 11'570.30.- représentant les soldes positifs des caisses de classes a été utilisée pour financer les activités via une caisse centrale sans que l'établissement scolaire demande un supplément à la commune. Compte tenu de ces retours, les subsides pédagogiques se montent en réalité à CHF 12'212.10.- pour l'année 2019.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les charges 2019 diminuent de CHF 111'205.- comparé au budget 2019 et augmentent de CHF 10'876.- par rapport au comptes 2018.

Cette diminution s'explique en partie par le compte 522-Restoration (Eldora) et par le compte 520.3111.00 – Achats mobilier scolaire, administratif.

522 Restauration

522.3131.00 Budget 2019 : Eldora déficit d'exploitation - CHF 49'850.-

522.4363.00 Comptes 2019 : Eldora bénéfice d'exploitation - CHF 4'693.-

Il est à noter qu'après plusieurs années de déficit, pour l'année 2019, Eldora génère enfin un bénéfice d'exploitation, grâce à une meilleure organisation et une bonne fréquentation du restaurant scolaire.

6. Police

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	4'237'062	692'087	-3'544'975
Budget 2019	4'158'397	697'700	-3'460'697
Comptes 2019	4'110'781	697'842	-3'412'940
<i>Évolution 2018-19</i>	-3.0%	0,8%	-3,7%

Pour ce dicastère, les charges pour les comptes 2019 sont en ligne avec celles budgétées (-1,15%). Quant aux revenus pour les comptes 2019, ils sont quasi à l'identique.

Si l'on compare les chiffres entre les comptes 2018 vs 2019, on remarque une diminution des charges (-3.0%) et une légère augmentation au niveau des revenus (+0,8%).

A noter que la plus grosse variation dans les chiffres se retrouve au niveau du compte 615 - Service de la Population. En effet, la différence entre les revenus 2019 budgétés (CHF 489'700.-) et les revenus réels (CHF 399'525,17) provient principalement du compte 615.4370.00 – Amendes, et est dû au manque d'effectifs.

Compte 610.3011.10 - Traitements du personnel auxiliaire :

La différence entre les charges 2019 (CHF 11'679.10) et le budget (CHF 9'200.-), à savoir +27%, est expliquée par le fait que la Municipalité a accepté de verser la rémunération annuelle (prévue sur 12 mois) de la coordinatrice du marché sur une période de 9 mois en raison d'heures supplémentaires. En outre, la Municipalité a décidé de la modification du statut d'auxiliaire à celui d'indépendante avec la signature d'une nouvelle convention de collaboration. Un premier versement de CHF 3'000.- correspondant à ¼ de la rémunération annuelle a déjà été versée pour la période de septembre à décembre.

Compte 612.3012.00 - Traitements :

La différence entre le montant figurant sur les comptes 2019 (CHF 87'289,04) et celui budgété (CHF 81'069.54), à savoir +7,67%, est liée au fait que le poste de patrouilleur de gare Nord en raison de la suppression du passage piéton et passage en zone 20km/h a été maintenu et non supprimé, comme prévu initialement au budget 2019.

Compte 615.3189.10 - Plan de mobilité du personnel :

L'écart entre le montant au budget 2019 (CHF 40'000.-) et celui sur les comptes 2019 (CHF 13'965,40) s'explique par le fait que le contrat Mobility a été renégocié pour s'adapter à une utilisation effective du service (CHF 4'157 vs. CHF 18'000.-). De plus, certaines dépenses (signalisation et aménagements) n'ont pas été nécessaires (CHF 10'000.-). Par ailleurs, l'utilisation de ce compte dépend également du nombre de demandes d'Eco-bonus et abonnement CFF. Le budget 2020 a été adapté en conséquence et ramené à CHF 25'000.-.

7. Sécurité sociale

	CHARGES	REVENUS	ECART
Comptes 2018	18'450'673	1'585'427	-16'865'246
Budget 2019	19'023'982	450'660	- 18'573'322
Comptes 2019	25'455'167	835'116	-24'620'051
<i>Évolution 2018-2019</i>	+38.0%	-47,3%	+46.0%

En 2019, la sécurité sociale enregistre une hausse considérable des charges de CHF 7'004'494.- et une diminution conséquente des revenus de CHF 750'311.- en comparaison à 2018. Cependant, les recettes restent supérieures à celles budgétées (+ 85,3%).

72 Prévoyance Sociale

La commune avait budgété un montant de CHF 12'237'846.- pour la facture sociale (montant semblable à celui versé en 2018). Les éléments extraordinaires déjà mentionnés dans les commentaires généraux expliquent cette majoration des coûts de 52,2% par rapport au budget.

La rétrocession 2018 est de CHF 327'012.- alors qu'elle était de CHF 781'354.- pour 2017 (- 58,15%).

711 Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Contrairement à l'année 2018, aucun excédent de recettes de l'exercice précédent n'a été enregistré. Pour mémoire : CHF 316'907.- en 2018. Aussi, la part de dépenses a augmenté de CHF 265'041.76 (+7,5%).

On constate une augmentation de la fréquentation de la « Pause dej' » (712) et des « Devoirs accompagnés » (713) car les traitements du personnel auxiliaire ainsi que la participation des parents sont en hausse.

Les traitements de l'"Accueil de l'enfance" (710) et "Jeunesse" (715) sont inférieurs à ceux budgétés en raison de décalage dans le timing des embauches.

Compte 740.4512.10 Subvention cantonale - Fête multiculturelle

Les CHF 800.- qui figurent sur ce compte représentent le 20% restant de la subvention 2018. Pas de montant reçu pour l'année 2019 en raison de nouveaux critères d'attributions cantonaux.

Compte 715.3664.90 Littering (Développement Durable)

Les charges sont passées de CHF 12'579.60 en 2017 à CHF 1'990.35 en 2018 et CHF 1'159.30 en 2019 alors que les prévisions budgétaires étaient de CHF 13'400.-. Au vu de la situation du littering sur le territoire communal, la commission des finances regrette la non-utilisation des montants budgétés.

8. Services Industriels

	Charges	Revenus	Ecart
Comptes 2018	2'461'034	2'464'207	3'173
Budget 2019	3'164'750	3'160'500	4'250
Comptes 2019	2'598'665	2'568'969	29'696
<i>Évolution 18-19</i>	5.6%	4.3%	835.9%

En ce qui concerne les SI, les charges sont en augmentation de CHF 29'696.- par rapport aux comptes 2018.

Compte 810.3301.00, créances et débiteurs

Ce compte présente un solde négatif. Les explications municipales sont : *Les défalcatons réelles et les dotations à la provision pour débiteurs douteux sont comptabilisées au débit de ce compte. Les dissolutions de la provision pour débiteurs douteux suite à des récupérations après défalcatons ou ADB sont comptabilisés au crédit de ce compte. Il peut en résulter en fin d'année un solde débiteur ou un solde créditeur. Si le solde est créditeur, il aurait fallu le présenter dans un compte de produit et non de charge en vertu du principe brut. Ceci a été omis mais n'a toutefois pas d'impact ni sur le résultat global, ni sur la marge d'autofinancement.*

Compte 810.3329.00, amortissement du service des eaux

Les charges sont plus élevées qu'au budget (+ 40%). Cette augmentation est due à l'intervention urgente à la rue du Jura suite à des fuites d'une conduite d'eau et son remplacement. (Préavis n°53, 2018).

Compte 815.3189.00, frais divers

Ce compte est constitué des honoraires d'assistance technique pour le suivi de la station du Montant, des analyses d'eau, de la redevance annuelle et des formations des surveillants. La différence entre 2018 et 2019 est d'environ CHF 15'000.-.

Pour information, en 2019, le projet de mise en place d'une ventilation tempête a été réalisé pour un montant de CHF 45'000.- pris sur le compte 815.3141.00 « entretien du bâtiment ». Ce projet a généré des honoraires techniques d'un montant d'environ CHF 8'000.-. De plus, l'année a vu le projet de mise en place du système d'autocontrôle s'achever pour une augmentation des dépenses d'environ CHF 7'000.-. Ces deux montants relatifs aux honoraires d'ingénieurs, expliquent la différence ci-dessus au titre des frais divers.

Conclusions

En conclusion la COFIN félicite la Municipalité pour la bonne maîtrise des comptes par rapport au budget. Elle rappelle cependant que la prudence doit rester de mise au vu des incertitudes liées à la nouvelle situation économique.

Au niveau du plafond d'endettement, nous avons une certaine marge qui nous permet d'envisager la réalisation de quelques projets d'importance, mais le Conseil communal devra être attentif à la notion coût/opportunité afin de pouvoir assurer la stabilité des finances communales. Par ailleurs il serait prudent de renoncer à augmenter le nombre d'EPT pour 2021.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'accepter les comptes 2019 tels que présentés.

Samuel Freuler
1er membre & rapporteur

David Biemmi
Membre

Éric Daellenbach
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Georges Grandjean
Membre

Rasul Mawjee
Membre

Isabelle Wegmann
Membre